

Procès-Verbal du Comité syndical

Séance du 25 novembre 2022

Sous la présidence de Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : MM. Jean-Claude BADER, Jean-Claude BERRON, Christian DORSCHNER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Guy-Dominique KENNEL, Mme Marie-Paule LEHMANN, Philippe MEYER, Marc SENE.

Etaient présents en visio conférence : M. Michel ANDREU-SANCHEZ, Mme Evelyne ISINGER.

Avaient donné pouvoir : Mme Evelyne ISINGER à M. Guy-Dominique KENNEL, M. Patrick MICHEL à M. Jean-Claude BERRON.

Etait excusé : Mme Valérie RUCH représentée par Mme Marie-Paule LEHMANN.

Assistaient en outre : Mmes Véronique BRUMM, Michèle FORTIER, M. Emmanuel FRITSCH.

Les délégués du Syndicat mixte se sont réunis le 25 novembre à 17h00, dans les locaux du musée sur convocation de Monsieur Guy-Dominique KENNEL en date du 15 novembre 2022.

Le Président ouvre la séance et vérifie le quorum.

M. Christian DORSCHNER est désigné secrétaire de séance.

M. Guy-Dominique KENNEL rappelle les différents points à l'ordre du jour.

1. Approbation du Procès-Verbal du Comité syndical du 17 octobre 2022

Mme Michèle Eschlimann souhaite que soit rajouté au PV du 17 octobre dernier le fait qu'elle ait dit à *situation exceptionnelle, décision exceptionnelle* et demandé que l'excédent d'investissement reporté soit utilisé pour réduire la participation des collectivités en fonctionnement. Le Président rappelle la complexité juridique d'un tel dispositif, celui-ci nécessitant l'accord du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, et des Collectivité territoriales (DGCL) et du Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique (DGFiP).

Ayant entendu l'exposé du Président,

Les délégués approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du 17 octobre 2022 moins une abstention.

2. Affaires générales

a. Charges et produits afférents à l'activité Boutique

Le Président soumet à l'assemblée la possibilité de faire porter l'intégralité des charges et produits afférents à l'activité de la Boutique par le budget annexe qui revêt un caractère industriel et commercial.

Le Président propose que les frais de fonctionnement de la Boutique (chauffage, électricité, nettoyage des locaux, assurance, téléphone) soient proratisés en fonction de la surface. Pour information, la surface totale des différents bâtiments du musée représente 3 507,30 m². La boutique et ses espaces de stockage occupent 99,39 m² soit 2,83% de l'ensemble. Concernant les dépenses pour l'achat des tenues des agents d'accueil et leur nettoyage celles-ci seront assumées pour moitié. Pour ce qui est de la maintenance du logiciel GTS, celui-ci étant utilisé pour les réservations, la billetterie et les ventes de la Boutique, les frais à prendre en charge par la Boutique représenteront 1/3 de la facture.

Concernant le personnel, le pourcentage appliqué sur le salaire chargé des agents, pourra varier chaque année, en fonction des tâches et de l'activité du musée qui se traduiront directement par la mobilisation du personnel.

Pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022, les charges sont les suivantes :

Frais de fonctionnement :	11 952,66 €
Charges de personnel :	152 593,35 €
Total :	164 546,01 €

Ayant entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

✓ décide que :

- les frais de fonctionnement de la Boutique payés par le budget principal du Syndicat mixte du Musée Lalique soient assumés par le budget annexe Boutique,
- pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022, le montant total des frais à prendre en charge s'élève à 164 546,01 €, répartis comme suit :

- Personnel : 152 593,35 €
- Frais de fonctionnement : 11 952,66 €

✓ autorise le Président à signer tout document y afférent,

✓ prévoit les crédits nécessaires à cette prise en charge :

Budget principal :

Dépenses :	60632	020	+21 546,01
	6518	020	+ 3 000,00
Recettes :	70872	020	+24 546,01

Budget annexe :

Dépenses :	6287		+24 546,01
Recettes :	707		+24 546,01

✓ le Président et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

3. Finances

b. Budgets primitifs 2023

Lors du Débat d'Orientations budgétaires du 17 octobre dernier, suite à la présentation du Président, les élus de la Collectivité européenne d'Alsace avaient indiqué qu'ils demandaient à tous leurs partenaires de faire des efforts financiers au regard du contexte économique difficile. Le Président avait précisé que toutes les lignes des Orientations budgétaires avaient été étudiées les unes après les autres pour chercher des sources d'économies. Après de longs échanges, il avait été convenu de baisser le chapitre *Charges de Personnel* de 50 000 € le passant ainsi de 800 000 € à 750 000 € et de prendre les Décisions modificatives nécessaires en fonction des évolutions et des besoins en cours d'année.

Suite au DOB, le budget principal 2023, pour le fonctionnement montre une progression de 2,85 % par rapport au budget 2022 en raison de l'inflation. Ceci s'explique par une augmentation des frais courants, notamment les combustibles et des travaux d'entretien des bâtiments. L'équipe étant relativement stable depuis l'ouverture du musée, le chapitre 64 – charges de personnels tient compte des nombreuses évolutions de carrières mais aussi des éventuelles augmentations réglementaires. Le chapitre 65 quant à lui prévoit le renouvellement des abonnements et des licences informatiques, signature électronique, droits photos...

Pour ce qui est des dépenses d'investissement, outre les classiques dépenses d'équipement, la scénographie de l'exposition temporaire et la concrétisation du projet multimédia sont à prendre en compte.

Les Elus de la Collectivité européenne d'Alsace rappelle le courrier du Président Frédéric Bierry du 17 novembre dernier demandant une baisse de la participation des collectivités au budget 2023. Le Président rappelle que toutes les lignes budgétaires ont été scrutées avec attention pour proposer des économies en dépenses de fonctionnement. Le Président rappelle également pour mémoire que lors du Débat d'Orientations budgétaires, la masse salariale a été diminuée de 50 000 € et qu'il a été renoncé à un recrutement supplémentaire. Pour ce qui est des recettes, il propose de revoir dès aujourd'hui les charges de la Boutique et leur réévaluation en cours d'année. Concernant les recettes de Billetterie, une Décision Budgétaire Modificative sera prise au regard de la fréquentation réelle, ce qui permettra de réduire l'apport de la Région Grand Est et de la CeA.

- Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,
- Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 17 octobre 2022,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- ✓ d'adopter les budgets primitifs 2023 du Syndicat mixte du Musée Lalique comme suit :

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

➤ Budget principal 2023

	Dépenses	Recettes
Investissement	576 500,00	576 500,00
Fonctionnement	1 634 500,00	1 634 500,00
Total	2 211 000,00	2 211 000,00

➤ Budget annexe « Boutique » 2023

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	500 000,00	500 000,00

- ✓ autorise le Président à veiller à la bonne exécution du budget, à signer les marchés, commandes et tous documents y afférents.

b. Tarifs billetterie

Un pass *Etoiles terrestres* a été créé pour la saison de Noël et la visite *Kit à toucher* a été déclinée pour développer l'offre groupe adultes. Le Museums-Pass-Musées a également communiqué les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023.

Ayant entendu l'exposé du Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ prend acte et décide d'appliquer les grilles tarifaires pour l'année 2023 jointes en annexe,
- ✓ autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- ✓ prévoit de répondre à certaines situations particulières en accordant un tarif réduit ou la gratuité sur les entrées et les prestations proposées,
- ✓ autorise le Président à fixer les tarifs dont la liste n'est pas encore arrêtée à ce jour. Il en rendra compte lors de la prochaine séance du Comité syndical.

c. Tarifs Boutique

Afin de développer l'offre de la Boutique, la vente de différents produits complémentaires a été envisagée. Il convient d'en définir les tarifs.

Ayant entendu l'exposé du Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité,

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

- ✓ d'autoriser le Président à fixer les tarifs pour l'année 2022 selon le tableau joint en annexe,
- ✓ d'autoriser le Président à fixer les tarifs des produits dont la liste n'est pas encore arrêtée à ce jour. Il en rendra compte lors de la prochaine séance du Comité syndical.

4. Personnel

a. Transformation d'emplois

Une partie de l'équipe des agents du musée Lalique peut bénéficier d'un avancement de grade. Certaines de leurs missions correspondant déjà au grade supérieur à celui qu'ils occupent actuellement, le Président propose de le leur accorder.

Ayant entendu l'exposé du Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, la création de :

- un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}),
- six emplois permanents d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}),
- un emploi permanent d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}).

5. Divers

a. Actualité du musée

Dans le cadre d'*Eveil des sens*, mois de sensibilisation aux handicaps, des visites tactiles ont été proposées, de même que des ateliers terre avec la Résidence du Hochberg. Le musée Lalique a aussi accueilli une exposition créative, *L'anniversaire*, réalisée par les résidents du Hochberg en lien avec l'exposition temporaire. Au cours du mois d'octobre, 125 personnes en situation de handicap ont visité le musée contre 175 en 2019.

Pendant les vacances de la Toussaint, les visites-ateliers pour les 7-12 ans, *Ces animaux ont du cachet* et *Papel pacado*, ont accueilli 38 enfants. La visite contée *La petite hirondelle* pour le 3-6 ans a quant à elle accueilli 22 enfants.

L'exposition *100 ans de Lalique en Alsace* a fermé ses portes le 6 novembre. Sur sa période d'ouverture, 25 894 visiteurs ont été accueillis, ce qui porte la fréquentation totale depuis le début de l'année à 42 448 visiteurs contre 42 644 en 2019.

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

Happy Cristal. Un Noël tout en couleurs a ouvert au public le 26 novembre prochain et se déroulera jusqu'au 31 décembre. Cet évènement permet la découverte de mises en scène originales et colorées autour d'un sapin suspendu.

Durant la saison de Noël, le public pourra aussi profiter de la galerie de Noël, riche des traditions en Alsace ou encore suivre des visites guidées pour découvrir les créations Lalique, du bijou Art nouveau au cristal actuel. Petits et grands pourront également se laisser charmer par des conteurs les 26 novembre, 3, 10 et 17 décembre.

Le musée fermera ses portes le 31 décembre au soir pour permettre les maintenances annuelles et l'entretien des installations. Le renouvellement des outils médias prendra effet en début d'année 2023. Les visiteurs pourront alors découvrir des collections permanentes renouvelées et une programmation riche en évènements :

Février :	Présentation des nouveaux outils médias
Février à mai :	Exposition photographie <i>Lalique en grand</i>
1 ^{er} et 2 avril :	<i>Journées européennes des métiers d'art</i>
13 mai :	<i>Nuit des musées</i>
3 et 4 juin :	<i>Rendez-vous aux jardins</i>
Jun à novembre :	Exposition <i>Faune</i> ³
8 et 9 juillet :	<i>Vive les vacances</i>
16 et 17 septembre :	<i>Journée européennes du patrimoine</i>
Octobre :	<i>Eveil des sens</i>
Décembre :	<i>Happy cristal</i>

Le Président

Le Secrétaire de séance

Les membres du Comité syndical

